

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 le mercredi 10 juin 2026 à 10h00 heures au siège de la « SOTUMAG » - Route de Naassène Bir Kassâa Ben Arous, pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Examen des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2025,
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,
- 3) Approbation des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2025,
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2025,
- 5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2025,
- 6) Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit afférent à l'exercice 2025,
- 7) Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs au conseil d'administration,
- 8) Quitus aux membres du conseil d'administration.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2025.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2025, approuve les conventions mentionnées dans ledit rapport.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2025.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2025 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2025 :	8.592.078,568 D
- Résultats reportés	69,074 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	8.592.147,642 D
- Fonds Social (8.592.078,568 DX 10%)	<859.207,857> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>7.732.939,785</u> D
- Dividendes (13.200.000 X 0,500D)	<6.600.000,000> D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.132.939,785</u> D
- Réserves extraordinaire	<1.132.000,000>D
- Report à nouveau	939,785 D

La distribution des bénéfices ne concerne pas les exercices antérieurs à l'année 2025.

Les dividendes distribués aux actionnaires relatifs à l'exercice 2025 soit 0,500 Dinar par action de valeur nominale de "un dinar" entièrement libérée équivalent à un montant de 6.600.000 Dinars.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2025 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2025 à Mille Deux Cent Cinquante Dinars brut (1.250,000 D) pour chaque membre du comité permanent d'audit.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de nouveaux administrateurs suivants :

- Mr Fakhri ben Mahmoud en qualité d'administrateur représentant l'Office de Commerce de la Tunisie au conseil d'administration de la SOTUMAG en remplacement de Mr Sami Bouaziz à compter du 28 Janvier 2026.
- Mr arbi sabri en qualité d'administrateur représentant la Coopérative des Manutentionnaires du Marché du Gros BIR EL KASAA « COOPMAG » au conseil d'administration de la SOTUMAG en remplacement de Mr Fawzi Ben Salem à compter du 28 Janvier 2026.

Et ce pour la période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2027

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.